



## Franc succès de l'introduction en bourse de CROSSJECT

### La société lève 17 M€ sur Alternext Paris

**Demande globale de 56,3 M€, Offre sursouscrite 4,4 fois**  
**Exercice de la clause d'extension et de l'option de surallocation**  
**Prix de l'offre : 8,38 euros par action (haut de fourchette)**  
**Première négociation : 20 février 2014**

Paris, 14 février 2014, 17h30



CROSSJECT, le concepteur de Zeneo®, dispositif d'injection de médicaments sans aiguille, annonce ce jour les modalités définitives de son introduction en bourse sur Alternext d'Euronext à Paris, (ISIN : FR0011716265 ; Mnémonique : ALCJ).

A l'occasion de cette opération, CROSSJECT lèvera plus de 17,05 millions d'euros, destinés à fournir à la société les moyens nécessaires pour financer son activité, développer ses capacités de production industrielle et finaliser les opérations nécessaires à l'obtention des AMM pour le portefeuille actuel de produits.

Le placement a rencontré un vif succès auprès des investisseurs institutionnels français et particuliers. La demande globale a porté sur 56,3 M€ dont 40,0 M€ dans le cadre du Placement Global et 16,3 M€ dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert.

Le Conseil de surveillance réuni le 14 février 2014, a décidé la mise en œuvre intégrale de la clause d'extension et constaté l'exercice intégral de l'option de surallocation. Il a par ailleurs décidé de fixer le prix de l'action à 8,38€, soit le haut de la fourchette de prix indicative. Au total le nombre de titres émis s'établit à 2 034 615 permettant la réalisation d'une augmentation de capital de 17,05 M€ (prime d'émission incluse).

Patrick Alexandre, Président du Directoire et fondateur de CROSSJECT, déclare : « *Nous sommes très heureux du succès de cette introduction en bourse et tenons à remercier de leur confiance nos actionnaires historiques ou plus récents, ainsi que les actionnaires individuels. Grâce à cette levée de fonds, nous sommes en mesure de mener à bien le parcours réglementaire de Zeneo® dans deux indications en vue d'une commercialisation dès fin 2015 et de poursuivre ainsi le développement de CROSSJECT. A mes côtés, les équipes de CROSSJECT sont entièrement dédiées à la création de valeur pour nos actionnaires, en étant particulièrement concentrées sur l'atteinte de la rentabilité et le développement de nouvelles offres.* »

Tim Muller, Chief Business Officer et membre du Directoire de CROSSJECT, ajoute : « *Le succès de cette introduction en bourse confirme la pertinence de notre business model et de notre stratégie de développement pragmatique, basés sur les médicaments supergénériques et des opportunités à forte valeur ajoutée. Notre dispositif d'injection innovant et sans aiguille, Zeneo®, est associé à un traitement générique, pour créer un nouveau produit, dont le temps de développement est de l'ordre de 2 ans. Nous disposons déjà de deux partenariats signés, dans deux indications, et avons pour objectif d'en conclure de nouveaux, notamment avec des sociétés souhaitant développer leurs propres supergénériques.* »



Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Italie ou au Japon

## CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OFFRE

### Prix de l'Offre

- Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 8,38 euros par action, haut de la fourchette indicative de prix. Ce prix d'offre fait ressortir une capitalisation boursière de CROSSJECT d'environ 52,3 millions d'euros post augmentation de capital. A la suite de cette opération, la part de flottant au sein du capital de CROSSJECT s'établira à 32,6%.

### Taille de l'Offre et Produit brut de l'opération

- La société a décidé d'exercer la clause d'extension et d'émettre en conséquence un total de 230.769 actions nouvelles et a constaté l'exercice immédiat et intégral de l'option de surallocation consentie à CM-CIC Securities pour un nombre de 265.384 actions nouvelles complémentaires.
- Le produit brut de l'émission sera d'environ 17,05 millions d'euros.

### Répartition de l'Offre (hors option de surallocation)

- Placement Global : 1 627 692 actions allouées aux investisseurs institutionnels (soit environ 13,6 millions d'euros et 80% du nombre total des titres offerts).
- Offre à prix Ouvert (OPO) : 406 923 actions au public (soit environ 3,4 millions d'euros et soit 20% du nombre total des titres offerts).
- Dans le cadre de l'OPO, la fraction d'ordres A1 sera servie à 39% et la fraction d'ordres A2 ne sera pas servie.

### Calendrier de l'Offre

- Le Règlement-livraison est prévu le 19 février 2014.
- Les négociations sur Alternext d'Euronext Paris débuteront le 20 février 2014.

### Les partenaires de l'opération étaient les suivants :

*Intermédiaire financier*

**CM-CIC Securities** Listing Sponsor et Chef de file

*Communication financière et relations presse*

**Citigate  
Dewe Rogerson**

Citigate Dewe Rogerson :

Lucie Larguier - Tel: +33 1 53 32 84 75 – lucie.larguier@citigate.fr

Laurence Bault - Tel : +33 1 53 32 84 78 – laurence.bault@citigate.fr

---

### **CROSSJECT, inventeur de Zeneo®, la piqûre sans aiguille : une rupture technologique sur le marché en croissance des médicaments injectables**

CROSSJECT a mis au point Zeneo®, un système d'auto-injection sans aiguille, pensé pour améliorer la sécurité et le confort des patients et permettre ainsi une meilleure observance du traitement. Zeneo® est le fruit de 12 années de R&D multidisciplinaire, menée par CROSSJECT, et protégé par plus de 400 brevets. Il existe d'ores et déjà dans sa forme industrielle et a fait l'objet de 7 études cliniques. Le dispositif Zeneo® est pré-rempli et à usage unique. Il peut s'utiliser dans des situations d'urgence (choc allergique) ou dans le cadre de traitements de longue durée comme la polyarthrite rhumatoïde. Zeneo® de CROSSJECT peut être utilisé pour des injections intradermiques, sous cutanées et intramusculaires.

Zeneo® de CROSSJECT est positionné sur le segment des supergénéraliques, ou nouvelles entités thérapeutiques. La société conçoit et développe ses propres produits, et crée de la valeur en proposant un nouveau mode d'administration sans aiguille à partir de médicaments injectables connus et de référence. Ces produits bénéficient d'un temps et d'un coût de développement réduits jusqu'à la demande et l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché (AMM).

CROSSJECT développe actuellement Zeneo® dans trois indications : le choc anaphylactique ou choc allergique (adrénaline), la polyarthrite rhumatoïde (méthotrexate) et la migraine aiguë (sumatriptan). Deux produits supergénéralisés de Crossject (adrénaline et méthotrexate) ont chacun fait l'objet d'un accord de licence, qui génère des revenus pour la société; les deux études de bioéquivalence correspondantes auront lieu début 2014. Crossject a pour objectif de demander l'AMM en 2014, et vise une commercialisation dès fin 2015.

Fort de sa technologie de rupture sans aiguille, Zeneo® de CROSSJECT a ainsi pour ambition de remplacer progressivement les systèmes d'auto-administration de médicaments existants comme les stylos injecteurs ou les seringues pré-remplies et d'ouvrir de nouveaux marchés dans des indications où aucune solution d'auto-administration n'existe aujourd'hui.

---

*Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 31 janvier 2014 sous le numéro 14-028, composé d'un document de base enregistré le 11 décembre 2013 sous le numéro I.13-051 et de la note d'opération, sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de Crossject SA - Parc des Grands Crus - 60 L, Avenue du 14 juillet - 21300 CHENOVE, et auprès du Listing Sponsor et Chef de File. Le prospectus peut être consulté sur les sites de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de la Société ([www.crossject.com/fr](http://www.crossject.com/fr)). CROSSJECT attire l'attention des investisseurs sur la section « Facteurs de risques » du prospectus. Plus d'informations sur [www.crossject.com](http://www.crossject.com)*

#### **Contacts :**

Crossject  
Patrick Alexandre / Timothée Muller  
[info@crossject.com](mailto:info@crossject.com)

Citigate Dewe Rogerson  
Laurence Bault /Lucie Larguier  
+33 (0)1 53 32 84 78 / 84 75  
[laurence.bault@citigate.fr](mailto:laurence.bault@citigate.fr)  
[lucie.larguier@citigate.fr](mailto:lucie.larguier@citigate.fr)

#### **A propos de Crossject ([www.crossject.com/fr](http://www.crossject.com/fr))**

Crossject a développé ZENEO®, un système d'injection sans aiguille unique au monde, qui crée de la valeur grâce à son portefeuille propriétaire de médicaments supergénéralisés, ou nouvelles entités thérapeutiques. Ces dispositifs d'injection de médicament sans aiguille, qui reposent sur des médicaments injectables connus (molécules et biologiques génériques), sont conçus pour améliorer la sécurité et le confort des patients ainsi qu'une meilleure observance du traitement. ZENEO® de Crossject a ainsi pour ambition de remplacer progressivement les systèmes d'auto-administration de médicaments existants comme les stylos injecteurs ou les seringues pré-remplies et d'ouvrir de nouveaux marchés dans des indications où aucune solution d'auto-administration n'existe aujourd'hui.

ZENEO® de Crossject est un dispositif d'injection sans aiguille, pré-rempli, à usage unique qui peut être adapté pour des injections intradermiques, sous cutanées, et intramusculaires. ZENEO® peut être utilisé pour de nombreux médicaments et vaccins, dans une large palette d'applications qui peuvent être développées et autorisées en une courte période de temps. En parallèle de son portefeuille de supergénéralisés, Crossject a pour ambition de conclure des partenariats avec des laboratoires pharmaceutiques ou de biotechnologie afin d'améliorer la gestion du cycle de vie de leurs molécules ou biologiques clés.

#### **Avertissement :**

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions CROSSJECT dans un quelconque pays.*

*En particulier, le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou toute autre valeur mobilière, de CROSSJECT ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de CROSSJECT n'ont pas été et ne seront*



*Ce document ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, en Italie ou au Japon*

pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et CROSSJECT n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par CROSSJECT d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres autre que la France. En conséquence, les actions CROSSJECT ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par CROSSJECT d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui :

(i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Le présent communiqué est destiné uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auquel se rapporte le présent communiqué est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilitées.

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques tels que, notamment, ceux décrits dans son prospectus enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 14-028 le 31 janvier 2014, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels CROSSJECT est présente.